

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT

du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 26 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 OCTOBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - Mrs Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS : Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : SUPPRESSION DES CONTRATS AIDES : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

La Ville de Dax rappelle :

Que durant l'été, de manière non concertée et subite, le Gouvernement a décidé de diminuer l'attribution de contrats aidés aux collectivités territoriales notamment en ramenant à 200 000 pour 2018 le nombre de contrats aidés, là où ils étaient 310 000 en 2017 et 460 000 en 2016.

Que le gouvernement a décidé cet été le non renouvellement de près de 1300 emplois aidés dans les Landes.

Que le nombre de contrats aidés sur l'agglomération du Grand Dax est de 168 répartis dans les collectivités territoriales et SIVU scolaires (47 : dans les Maisons de retraites, crèches, écoles, quartiers politique de la Ville), collèges publics et privés (26), lycées publics et privés (25), hôpital (70) et d'une trentaine dans le secteur associatif.

La Ville de Dax constate :

Qu'une large part de ces postes concourt directement ou indirectement aux missions éducatives, sociales et d'insertion dans nos territoires.

Que les statistiques montrent que six mois après un contrat aidé dans le secteur marchand à 67% et dans le secteur non marchand à 41%, les bénéficiaires de ces contrats retrouvent un emploi, et qu'ils constituent un tremplin vers l'emploi pour des personnes qui en sont particulièrement éloignées.

Que même si les contrats aidés ne sont qu'une réponse partielle et perfectible au problème du chômage, elle tient à dénoncer une approche strictement comptable et budgétaire dans la prise de décision gouvernementale.

La Ville de Dax affirme :

Si le gouvernement est en droit de revoir ce dispositif , il ne peut pas agir seul et de façon aussi radicale. Le sujet mérite une discussion de fond sur l'emploi, les dispositifs d'insertion et l'avenir du service public. Les bénéficiaires et leurs employeurs ne doivent pas faire les frais de décisions brutales, qui mettent à mal les équilibres financiers et territoriaux, précipitant des publics déjà en difficulté dans le chômage, sans dispositions transitoires.

Que ces emplois, en partie financés par la puissance publique, ne sont pas 'inutiles' ou 'inefficaces' et qu'ils présentent au moins deux avantages :

- faire revenir dans le monde du travail des personnes qui en étaient éloignées pour des raisons personnelles ou professionnelles,
- développer des missions de service public utiles pour tous : accueil dans les écoles, temps périscolaire, personnes âgées et en situation de handicap, animations socio-culturelles, milieux sportifs, insertion.

Qu'en conséquence de cette décision, la Ville ne pourra plus assurer certains services rendus à la population, d'importants services collectifs, ce qui aura des conséquences désastreuses pour la gestion quotidienne des services publics et plus particulièrement pour la mise en œuvre des services publics scolaires et périscolaires, crèches, EHPAD publics ;

Que ces emplois concernant 38 personnes à la ville et au CCAS, sous le terme générique et déshumanisant de contrat aidé, sont au service des Dacquoises et Dacquois au quotidien et s'occupent de nos enfants, de nos anciens notamment.

Que la Ville de Dax a toujours souhaité et souhaite toujours jouer ce rôle d'amortisseur social et de facilitateur pour permettre l'insertion de publics en difficulté, leur donnant ainsi une possibilité de retrouver une place dans la société tout en répondant à de vrais besoins collectifs, dans la mesure où ils donnent satisfaction et assument les missions confiées.

Que ces contrats sont de réels leviers dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et qu'à la Ville de Dax ils ont bénéficié d'un tutorat pour ce qui concerne les contrats d'avenir et d'un parcours de formation pour l'ensemble des autres contrats aidés ;

Que cette décision gouvernementale va plonger dans une détresse sociale profonde et dans la précarité, des personnes fragiles qui avaient retrouvé la voie de l'emploi, de la réinsertion sociale et l'espoir d'un avenir meilleur ;

En conséquence la Ville de Dax demande :

- Au Gouvernement de revenir sur sa décision de suppression des emplois aidés,
- Et d'entamer une véritable concertation avec les collectivités territoriales afin d'établir un pacte de confiance avec elles comme annoncé le 17 juillet lors de la Conférence Nationale des territoires par le Président de la République.

**SUR PROPOSITION DE MADAME LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 voix pour et 8 non participations au vote, celles de
M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE
ayant donné procuration à M. Grégory RENDE, M. Grégory RENDE, M. Julien
DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON, M. Alexis ARRAS,**

EMET le vœu que le Gouvernement revienne sur sa décision de suppression des emplois aidés,

Et qu'une véritable concertation soit entamée avec les collectivités territoriales afin d'établir un pacte de confiance avec elles comme annoncé le 17 juillet lors de la Conférence Nationale des territoires par le Président de la République.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20171026-26-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Octobre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».